

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025**

**DELIBERATION N°DVC/DPC/25/095 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION :
ASSOCIATION ACTIONS PROXIMITE SAINTE-MARIE (APSM)**

Le Maire certifie que la liste des délibérations de la présente séance a été mise en ligne sur le site Internet de la ville le

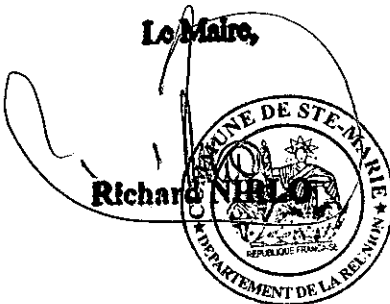
01 SEPT 2025

que la convocation a été faite le 20/08/2025 et que le nombre de conseillers municipaux présents a été de 18 sur 29.

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoint : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU - Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA - Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF - Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

Le Maire,

Richard NIRLO

Conseillers Municipaux : Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO - M. Eric THIBURCE - Mme Céline SITOUZE.

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

Etaient absents : Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE - Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT - Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry GUICHARD - M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

DELIBERATION N°DVC/DPC/ 25/095**PARTICIPATION COMMUNALE AUX PROJETS D'INSERTION : ASSOCIATION ACTIONS PROXIMITE SAINTE-MARIE (APSM)**

L'APSM, dans la cadre de sa programmation 2025 - 2026, a reconduit son projet social visant l'écocitoyenneté, l'assistance aux personnes en difficulté, l'économie solidaire, la lutte contre la dengue, l'amélioration du cadre de vie et l'insertion des personnes en situation de précarité. Le porteur de projet accorde une importance particulière à une cause de santé publique, la lutte contre la dengue et la démositication. Compte tenu de l'évolution climatique, qui va générer une recrudescence de la crise épidémique et la baisse du taux de financement des contrats aidés, l'opérateur souhaite maintenir son action d'utilité sociale et sollicite une aide complémentaire pour la bonne poursuite de l'opération jusqu'à fin 2025.

Par conséquent, je vous propose d'adopter le principe de versement d'une subvention complémentaire à l'APSM, afin de lui permettre d'honorer les dépenses directes de fonctionnement liées à son projet global.

Je vous demande :

- d'adopter le principe de versement d'une subvention complémentaire à l'Association Actions Proximité Sainte-Marie (APSM) d'un montant de **quinze mille euros (15 000 €)**.
- de procéder au versement de la participation financière de la ville relative au projet de l'association APSM.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents ;

La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 65 du budget principal.

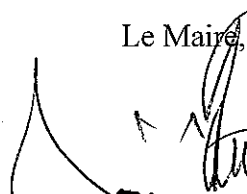
La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mardi 19 août 2025 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Richard NTR

